

Spring 5-2010

Le projet de cimetière africain : un paradigme pour la coopération ?

Michael L. Blakey
College of William and Mary, mblak@wm.edu

Follow this and additional works at: <https://scholarworks.wm.edu/anthropologypub>



Part of the [Anthropology Commons](#)

Recommended Citation

Blakey, M. L., The proposed African cemetery: a paradigm for cooperation? (2010). *Museum International*, 62 (1-2), 64-71. 10.1111/j.1755-5825.2010.01099.x

This Article is brought to you for free and open access by the Anthropology at W&M ScholarWorks. It has been accepted for inclusion in Anthropology Articles & Book Chapters by an authorized administrator of W&M ScholarWorks. For more information, please contact scholarworks@wm.edu.

Le projet de cimetière africain : un paradigme pour la coopération ?

Michael L. Blakey

Michael L. Blakey est professeur d'Anthropologie, chaire du National Endowment for the Humanities, professeur d'Études américaines et directeur fondateur de l'Institut de Biologie historique du College of William and Mary de Williamsburg en Virginie (États-Unis). Michael Blakey est consultant senior pour l'exposition Race : sommes-nous si différents ? de l'Association américaine d'Anthropologie et pour le Musée national d'Histoire et de Culture afro-américaine des États-Unis de la Smithsonian Institution. Il a été directeur scientifique du site archéologique du cimetière africain colonial de la ville de New York, qui est maintenant monument national. Ses publications portent sur l'anthropologie bio-culturelle, la bio-archéologie, les musées et l'histoire, et la philosophie des sciences.

C'est dans les rebus des débuts de la Révolution industrielle au XVIII^e siècle, sous six mètres de cendres du XIX^e siècle, recouverts par l'asphalte sous nos pieds, que 15 000 ancêtres d'Afro-Américains ont marqué le temps de leurs corps pendant près de 300 ans. La découverte de ce cimetière à Manhattan en centre-ville nous a confrontés matériellement à un choix : soit mépriser consciemment ces restes, soit les sacrifier, soit encore faire revenir leur histoire en mémoire – selon la solution qui aurait les soutiens les plus puissants.

Le cimetière africain de la ville est resté ignoré des New-Yorkais pendant de nombreuses décennies. Les mythes nationaux sur la « liberté » dans le berceau septentrional de l'Amérique faisant diversion, un cimetière d'Africains réduits en esclavage à New York était à peine concevable. Quand la construction d'un bâtiment fédéral sur Broadway, au 290, a mis au jour les restes, beaucoup de ceux qui les ont vus ont pensé : « ils devaient être peu nombreux », ou « ils devaient être libres », ou « ils devaient être mieux traités » que les esclaves du sud qu'à l'évidence ils n'étaient pas. Des Afro-Américains de tous bords, grands-mères et petits-enfants, législateurs et

prisonniers, ont exprimé le désir de savoir qui étaient ces gens, voulant avoir la garantie que « nous » avons la dignité d'hommes dans la mort.

Les ressources culturelles et la valeur patrimoniale potentielle du cimetière africain étaient « protégées » au titre des paragraphes 106 et 110 de la Loi de préservation historique nationale de 1966. Cette protection juridique ne pouvait être tenue comme adéquate qu'au vu de la loi permettant à la démocratie participative de combler les vides laissés par une rédaction imprécise. Pour l'Administration générale des services des États-Unis (General Services Administration, GSA), une grande agence gouvernementale nationale construisant une tour de bureaux de trente-trois étages sur le site, la participation du public signifiait qu'elle devait l'écouter tout en agissant de façon unilatérale. Pour un public de plus en plus préoccupé, participer signifiait que la GSA avait l'obligation de faire tout ce qui était en son pouvoir pour se conformer aux décisions collectives. La stratégie des bureaucrates a été de poursuivre les travaux de construction, tout en tenant les réunions publiques requises et en hâtant la fouille archéologique qui s'imposait pour atténuer l'impact de la destruction totale des ressources culturelles.



© United States General Service

18

18. Travaux de terrassement du cimetière africain à New York (1991–2).

La stratégie du public, conformément à l'héritage du Mouvement des droits civiques, a été d'organiser de grandes manifestations publiques et de faire pression pour que les législateurs mettent un terme aux fouilles et à la construction quand les réunions avec la GSA se sont révélées vides de sens.

En 1991 et 1992 les activistes afro-américains l'ont emporté contre la GSA, en dépit (ou en partie à cause) du fait que l'arrogance bureaucratique de l'agence l'avait amenée à enfreindre tant les dispositions juridiques sur la participation du public que celles sur la gestion ordonnée des ressources archéologiques (les archéologues mettant au jour les restes humains travaillaient sans plan de recherche satisfaisant). Parmi les agences compétentes veillant à la bonne application de la loi dans cette affaire figuraient le Conseil consultatif de la Présidence pour la préservation historique et la Commission de préservation des sites de New York, qui comprend le Bureau de préservation historique de l'État et celui de l'archéologue en chef de l'État. Bien que ces structures se soient rangées du côté du public, leur rôle « consultatif » semblait les condamner à

l'impuissance sans une forme de soutien du Congrès américain, qu'exceptionnellement les activistes voulaient et pouvaient rallier. Si la nouvelle Loi sur la protection et le rapatriement des tombes des Amérindiens (ou quelque chose d'approchant) avait été appliquée aux sites et objets sacrés des Afro-Américains, il y aurait eu moins besoin d'un regain d'activisme. Dans l'affaire de New York, le maire afro-américain de la ville et le député afro-américain qui supervisait le budget de la GSA ont exigé de cette dernière qu'elle crée sur-le-champ un Comité consultatif fédéral (« de pilotage ») biennal qui devait préconiser de mettre un terme aux fouilles, d'analyser les projets archéologiques et de créer pour le site des programmes de mémoire et d'interprétation. La GSA pourrait construire sur la moitié du site dont les sépultures avaient déjà été enlevées, mais compte tenu de la fragilisation de la situation politique de la GSA vis-à-vis du public, elle serait tenue d'accepter les recommandations du Comité de pilotage au lieu de se contenter d'apposer une plaque sur le bâtiment, comme elle l'avait pensé suffisant à l'origine.

En 1993, l'autorisation a été accordée d'emporter les 419 restes humains à la principale institution de recherche afro-américaine, la Howard University, pour les étudier. Là, pensaient beaucoup d'Afro-Américains, les distorsions et les omissions européocentriques de l'Histoire pourraient être écartées. Dix ans plus tard, les 419 restes humains ont été réinhumés sur le site après une cérémonie d'une semaine à travers six villes, nommée « les Rites du retour des ancêtres ». Quatre ans après, le cimetière africain a été déclaré monument national des États-Unis, comme Ellis Island et la Statue de la Liberté, et placé sous les auspices du Service des parcs nationaux. En 2010, un Centre d'accueil et espace pédagogique ultramoderne de 740 mètres carrés (que la GSA avait d'abord cherché à restreindre à un quart de sa surface finale) ouvrira ses portes, avec des expositions permanentes, les références artistiques et les composantes architecturales constituant l'essentiel du rez-de-chaussée du bâtiment construit par la GSA sur une partie du site.



© Historical Society of Washington DC/Martha Tabor

19. Laboratoire d'anthropologie biologique W. Montague Cobb de la Howard University.

Épistémologie et déontologie

Notre équipe de recherche de la Howard University a été impliquée dans le processus en 1992, en réponse à la requête du public aspirant à mieux comprendre la signification archéologique du site. De 1992 à 1994, le Comité de pilotage a analysé nos projets de recherches et les a approuvés. Notre approche de la bio-archéologie était unique, fondée à la fois sur la tradition de la diaspora africaine des intellectuels militants (Drake, 1980) et sur les nouvelles conceptions dynamiques de l'engagement public, et affinée au cours d'entretiens, auxquels j'ai participé, avec des peuples autochtones¹ et des anthropologues de la culture s'intéressant aux contemporains (Blakey *et al.*, 1994; Blakey, 2001).

Dès le départ, notre équipe de recherche a reconnu le droit des Afro-Américains à décider du sort

des restes de leurs ancêtres. C'est un principe qui n'est en général pas partagé parmi nos confrères en archéologie et en anthropologie biologique, sauf lorsque contraints par la loi NAGPRA de 1990 à respecter les droits des Amérindiens à décider du sort des restes de leurs ancêtres et de leurs objets sacrés. Compte tenu de l'insensibilité avec laquelle les Afro-Américains récemment autonomisés, représentés par le Comité de pilotage, avaient été traités par la GSA et ses prestataires en anthropologie, il faut comprendre que leur inclination première allait vers une réinhumation immédiate des restes sans analyse en laboratoire. Nous avons admis, pleinement, leur droit à agir ainsi, même si nous avons pris la responsabilité professionnelle de nous entretenir avec eux de l'intérêt potentiel d'une étude anthropologique des restes. Comme j'avais entrepris de le faire avec la Fondation des droits des Amérindiens l'année précédant l'adoption de la NAGPRA, notre équipe a manifesté le désir de n'effectuer des recherches qu'avec l'assentiment de la communauté – pour lesquelles nous avions des méthodes les satisfaisant – et uniquement avec une participation substantielle de la communauté sur les sujets de recherche les intéressants. Ainsi, contrairement à d'autres types d'archéologie « descendante » où le public est informé des résultats, notre processus d'engagement a impliqué le public dans l'élaboration du plan de recherche du début à la fin du processus.

Notre engagement déontologique à ce qu'il y ait un contrôle de la communauté – contrôle que cette communauté avait déjà conquis – signifiait qu'elle n'était pas « associée » au sens où sont conçues certaines relations avec des parties prenantes. Nous avons considéré la communauté comme notre client, en vertu de notre mission déontologique qui est de ne pas porter tort. Nous avons travaillé pour notre « client déontologique » et n'étions pas davantage associé avec lui qu'avec la GSA. Je pense que c'est cette distinction qui déterminera en dernière analyse si les archéologues et les autres professionnels feront – ou non – tout leur possible pour rendre des comptes aux communautés profanes. Les Afro-américains qui

avaient fait campagne sans relâche pour protéger le site avaient besoin d'une catégorie fédérant les droits de leur groupe, telle que la dénomination de « groupe culturellement apparenté » utilisée dans la législation NAGPRA. J'ai commencé à utiliser le terme de « communauté de descendants », qui a été jugé presque immédiatement à la fois pertinent et utile.

Les anthropologues sont tenus d'être attentifs, déontologiquement, à de nombreuses entités responsables et potentiellement victimes de nos recherches. La GSA était aussi un client envers lequel nous avons des responsabilités, principalement financières et juridiques de notre point de vue. À ce titre, nous l'appelions notre « client en affaires ». Notre programme de recherches a travaillé pour, non pas avec, ces deux entités. Cependant, quand les intérêts de ces clients s'opposaient, nous avons privilégié le « client déontologique », ce qui impliquait dans cette affaire de respecter principalement les mandats du Comité de pilotage fédéral, dont le libellé exact faisait reposer sur le client déontologique une grande partie de la prise de décision finale de notre client en affaires. Un comité de ce type peut être très efficace, même s'il est complexe, dans le cas où une communauté de descendants aurait à discuter et à résoudre ses propres divergences de points de vue. Nous avons tenté de rester dans le rôle de consultants techniques, ayant à l'esprit les erreurs commises antérieurement par des anthropologues tentant d'accorder la préférence aux dirigeants ou de prendre des décisions à la place des groupes culturellement apparentés. Notre engagement était de respecter les choix informés de la communauté de descendants en matière de recherche et de mémoire, pour autant qu'ils ne soient pas en désaccord avec les principes directeurs de la recherche universitaire (une quête honnête de la vérité) et de la science (impératif de preuve matérielle méthodique).

Au bout du compte, le plan de recherche a été avantageusement servi par des questions nouvelles et de meilleure qualité que celles que nous aurions pu concevoir sans la communauté de descendants. Sa

participation a résolu le dilemme déontologique sur la question du préjudice, parce que le groupe le plus affecté a décidé pour lui-même. L'appropriation publique résultant de la propriété commune s'est traduite par un fort accroissement de l'intérêt envers notre travail, ainsi que par la fondation d'un Bureau d'interprétation et de formation publique consacré au projet qui a partagé nos découvertes avec le public grâce à une lettre d'information, aux activités de proximité de ses formateurs publics et à des événements spéciaux mensuels. Cette implication collective d'un large public dans les travaux s'est aussi traduite par une pression publique permanente sur les législateurs, pour s'assurer que la GSA tenait ses promesses de subventionner l'intégralité du projet convenu (Blakey, 2008).

Résultats de recherche

J'ai été engagé pour organiser et diriger le projet de recherche, y compris la conception et la conduite des études biologiques, archéologiques et historiques portant sur les 419 restes de squelettes humains enterrés à New York au XVIII^e siècle dans le « Cimetière de nègres ». La population afro-américaine et le gouvernement des États-Unis ont accepté que ces études soient confiées aux soins du Laboratoire d'anthropologie biologique W. Montague Cobb de la Howard University. Plus de 200 chercheurs, 30 spécialistes titulaires d'un doctorat, 9 laboratoires et universités associées, 12 années et 6 millions de dollars ont été nécessaires pour mener à bien notre travail, qui a produit des rapports en ligne complets publiés de 2004 à 2006 et à trois ouvrages universitaires en 2009. La synthèse des résultats qui suit s'appuie sur ces conclusions publiées (Blakey et Rankin-Hill, 2009; Medford, 2009; et Perry, Howson et Bianco, 2009). Aujourd'hui, nos données sont accessibles à tous dans le cadre de l'exposition permanente présentée au Centre d'accueil du monument national du cimetière africain.

L'histoire qui s'est fait jour dans nos laboratoires a souvent été, quoique pas toujours,

surprenante. Les premiers Africains ont été amenés de force à la Nouvelle-Amsterdam, l'implantation coloniale néerlandaise précédant New York, durant sa deuxième année en 1626. Environ 40 pour cent des gens vivant dans la ville commerçante de la Nouvelle-Amsterdam étaient des Africains réduits en esclavage, dont certains avaient négocié le droit à la liberté partielle et à la propriété foncière à l'époque où les Britanniques se sont emparés de la colonie en 1664. Même s'il y aura des Noirs libres dans la New York anglaise, ils n'étaient probablement pas plus de 5 pour cent d'une population africaine de plus en plus nombreuse et généralement asservie au milieu du XVIII^e siècle. Les origines de la population nous sont apparues prévisibles, dans la majorité des cas. À l'aide de documents historiques, d'objets culturels et d'information génétique, nous avons établi que les Africains de New York venaient principalement des sociétés d'Afrique de l'Ouest et du Centre-Ouest, avec une importation intensive sur une courte période depuis Madagascar en Afrique de l'Est. Nous avons découvert que le plomb, un composant chimique propre à la culture matérielle des Européens coloniaux avec par exemple ses tuyaux soudés et ses gobelets en étain, était utile pour déterminer l'origine individuelle de ces Africains. Les taux de plomb et d'autres composants chimiques caractéristiques dans les dents peuvent en révéler beaucoup sur les lieux de naissance des adultes et des enfants. Ceux qui sont morts enfants étaient plutôt nés à New York et avaient des taux de plomb très élevés. Ceux qui sont morts adultes (et dans l'échantillon de l'étude les adultes avaient aussi les dents limées) étaient en général natifs d'Afrique et avaient les taux de plomb les plus bas. Le limage des dents comme forme de parure esthétique est quasi-exclusif aux personnes originaires d'Afrique parties pour les Amériques (Goodman *et al.*, 2009).

Les troubles du développement infantile sont plus fréquents chez ceux qui sont nés sous esclavage américain que chez ceux qui sont nés et ont grandi en Afrique. Près de 5 pour cent des squelettes présentaient les signes d'une maladie tréponémique que nous suspectons être le pian, une maladie de peau

tropicale. Tout signe de syphilis avancée, qui est aussi une maladie tréponémique mais principalement associée au colonialisme européen, est remarquablement absent des personnes enterrées au cimetière africain. En résumé, ces conclusions correspondent bien à des personnes qui n'avaient été soumises que depuis peu à l'esclavage européen et à la vie plus rude de l'hémisphère nord tempéré.

Des cercueils étaient généralement utilisés pour enterrer les morts, comme ils avaient commencé à l'être en Afrique de l'Ouest, et les gens étaient enveloppés de linceuls en lin blanc comme le voulait la tradition. Il n'est pas possible de définir dans quel cas l'orientation des cercueils avec la tête vers l'ouest était ou non chrétienne et cette diversité des croyances au sein de la communauté africaine est attestée historiquement des deux côtés de l'Atlantique. Ce sont là quelques-unes de nos conclusions concernant les origines, l'arrivée et les transformations des Africains du XVIII^e siècle à New York.

L'instauration des codes d'esclavage anglais, qui avaient été mis au point dans les Caraïbes, les a dépouillés de leurs droits de l'homme. Au XVIII^e siècle, la ville de New York était devenue un centre de négoce très actif, dans une économie atlantique en plein essor fondée sur l'esclavage. C'est à Wall Street que le négoce avait installé ses bureaux, et que les personnes capturées étaient achetées et vendues dans le cadre du négoce direct avec l'Afrique, et par l'importation en provenance de centres d'échanges plus importants tels que La Barbade, la Jamaïque et Charleston. Les céréales, le bois de construction, les produits manufacturés, le tabac et bien d'autres denrées produites par la main d'œuvre africaine dans les plantations de Long Island, de la vallée de l'Hudson, du Connecticut et du New Jersey étaient vendus et expédiés en Angleterre et dans les Caraïbes depuis cette ville portuaire (Medford, 2009). New York était un maillon vital dans un réseau économique tributaire du travail non-rétribué qui, comme les machines industrielles et agricoles par la suite, a été l'instrument d'une richesse considérable

utilisée pour bâtir le monde occidental. Cependant, eux n'étaient pas des machines.

Les sociétés africaines pouvaient être exploitées comme une réserve de captifs en grandes quantités, prises de guerre et de rafles illégales dans les villages qu'encourageaient les marchés américains, l'avidité et le chaos engendré par la guerre. Un ravitaillement apparemment illimité en personnes réduites en esclavage et la déshumanisation de leur statut en Amérique ont aidé à réduire au minimum les coûts des esclaves dans le processus transformant les gens en marchandise jetable. L'opportunité de forcer des gens à travailler dans toute la mesure ou même au-delà de leurs capacités physiques et psychologiques générait des gains de productivité considérés comme supérieurs aux coûts en vie humaine.

Les conséquences démographiques de ces calculs se voient particulièrement dans le coût des conditions de vie déshumanisantes en termes de fertilité féminine et de croissance de la population. On pense en général que le déclin de la fertilité explique pourquoi les sociétés de plantation des Caraïbes et de Louisiane ne présentaient pas de « croissance naturelle ». La croissance de la population due aux naissances n'atteignait ou ne dépassait pas les chiffres nécessaires pour le renouvellement des générations.

Une tendance comparable apparaît à New York, où les recensements coloniaux ne font état que de 0,5 à 1,5 enfant par femme en âge de procréer. Au moins deux enfants sont nécessaires pour obtenir le remplacement des parents, et il aurait fallu un plus grand nombre de naissances pour dégager une croissance naturelle. La croissance de la population lente et régulière relevée chez les Africains à New York était due à l'importation continue d'adultes et d'enfants, pas aux naissances. En effet, les documents historiques évoquent la préférence des esclavagistes new-yorkais pour l'achat d'enfants déjà sevrés et prêts à travailler. Ils décourageaient la procréation chez les femmes, isolées dans les demeures des Blancs où elles travaillaient et dormaient. La fondation de

familles africaines était entravée par les esclavagistes, malgré les négociations et les luttes en ce sens des Africains allant jusqu'à aider au déclenchement de la Conspiration de 1741, où des Africains ont été accusés d'avoir mis le feu à la ville. De fait, si les ancêtres décédés étaient considérés comme des membres de la famille, alors il se pourrait que les Émeutes des Docteurs, qui visaient à mettre un terme aux vols de cadavres à la fin du XVIII^e siècle, constituent aussi une résistance africaine à la destruction de la famille. Il nous est apparu que la démographie ou la structure de la population correspondaient largement à celles des Caraïbes à la période d'esclavage la plus dure, quand le grand commerce transatlantique et les gigantesques profits tirés de la main d'œuvre esclave faisaient bon marché de la vie humaine.

Nos données démontrent aussi clairement le maintien de la fécondité (la capacité biologique à devenir fertile) et de la fertilité, mais plus d'un tiers des enfants enterrés au cimetière africain sont morts durant les deux premières années de la vie. Peut-être la situation caribéenne est-elle différente du fait que le faible ratio femmes/hommes aurait dû, là, réduire davantage la fertilité.

Quelques intellectuels, en outre, ont vu dans les ravages de la syphilis une entrave à la fécondité dans les Caraïbes, les Africains ayant commencé à y être exposés du fait de l'exploitation sexuelle à bord et au débarquement des bateaux. Les Africains l'appelaient en effet « la maladie de l'homme blanc ». Dans la plantation de Waterloo au Surinam, Khudabux (1991) a trouvé des preuves irréfutables de syphilis avancée (lésions cloacales et stellaires) sur environ la moitié des cinquante-quatre squelettes étudiés, alors que parmi nos 419 de New York, un squelette présente des lésions cloacales et aucun des lésions stellaires. De plus, pendant la plus grande partie du XVIII^e siècle il y avait davantage d'Africaines à New York que d'Africains, une manifestation des politiques commerciales d'après les insurrections de 1712 et 1741 où les Anglais ont cherché à pacifier les asservis en réduisant l'importation d'hommes et en

augmentant celle de femmes et d'enfants. Cette démographie de contrôle social a aussi entraîné une importation plus importante de femmes venant directement d'Afrique, sans période transitoire dans les Caraïbes où elles auraient été « acclimatées » – retenues sur place un certain temps aux dépens de l'acheteur. Ces Africaines étaient aussi censées travailler en compensation du moins grand nombre d'hommes, un travail qui, doublé de leurs carences nutritionnelles, s'est signalé dans la haute fréquence de l'anémie (hyperostose porotique sur 24 pour cent des squelettes), et qui réduisait sans doute aussi leur fécondité. Par ailleurs, nous voyons à New York une population qui subissait moins d'assauts contre sa capacité de procréation que dans les Caraïbes. Elle donnait cependant naissance à peu d'enfants vivant au-delà de deux ans.

Les Africaines mouraient souvent précocement (entre les âges de quinze et vingt-cinq ans) durant leurs années procréatrices. Les signes de la dureté du labeur sur les squelettes des hommes, des femmes et des enfants plus âgés montrent clairement qu'ils étaient poussés jusqu'aux limites de la capacité biomécanique humaine. En ajoutant à cela le mépris total que les esclavagistes européens vouaient aux Africains dits « mis en retraite » ou âgés, jetés à la rue à la fin de leurs vies, il ne semble pas déraisonnable de conclure que les esclavagistes voyaient généralement les Noirs que comme de la main d'œuvre, des biens jetables. La bio-archéologie est le seul instrument par lequel de telles données de mortalité sont susceptibles d'être connues aujourd'hui. Et c'est l'association de la recherche bio-archéologique et historique qui nous offre la possibilité de comprendre les forces politiques et économiques sous-tendant la mortalité et la fertilité de ces Africains réduits en esclavage.

Il était plus facile de remplacer les Africains durant le grand commerce transatlantique qu'après son arrêt en 1808. Les « états d'élevage » qui ont pris la relève (la Virginie, le Maryland, les Carolines, la Géorgie) ont manifesté une tendance à mieux protéger

les femmes enceintes et les enfants afin d'encourager la fertilité accrue de la population esclave, en vue de la vente domestique de leurs enfants. Au début du XVIII^e siècle, 10 pour cent des gens dans la ville coloniale de New York étaient africains. À l'époque de la Guerre d'Indépendance, 20 pour cent étaient africains. Ces personnes asservies ont construit la ville, produit sa nourriture, piloté ses bacs, creusé ses mines, élevé ses enfants, fabriqué son matériel, chargé et déchargé tout ce qui arrivait sur ses quais, fait voguer ses bateaux, et étaient elles-mêmes des biens desquels de gigantesques profits ont été tirés en Europe et dans l'Amérique européenne. Beaucoup d'Africains ont aidé les Britanniques à conserver New York comme la dernière de leurs forteresses coloniales pendant la Guerre révolutionnaire. Les Africains choisissaient de se battre pour leur propre liberté des deux côtés du conflit et les Britanniques étaient prêts à négocier l'émancipation en échange d'un engagement militaire contre leurs « maîtres » locaux. Nos comparaisons avec les registres du cimetière de la principale église anglicane du XVIII^e siècle (l'église de la Trinité) dans la ville de New York ont démontré que les colons anglais, hommes et femmes, avaient environ huit fois plus de chances de vivre après l'âge de cinquante-cinq ans que les Africains qu'ils réduisaient en esclavage.

Nos données sur les squelettes montrent que le taux élevé de traumatismes physiques dans cette population n'a pas varié de manière significative autour de la période de la guerre, mais l'investigation archéologique des sépultures tardives sans cercueil suggère à la fois des bouleversements familiaux et une cohésion communautaire². À la fin de la guerre, des milliers de ces Africains émancipés se sont rendus en Nouvelle-Écosse sous les auspices britanniques, malgré les protestations du nouveau gouvernement des États-Unis qui cherchait à obtenir leur ré-asservissement. Beaucoup de ces Africains finissaient par s'en retourner en Afrique, en Sierra Leone. Parmi ceux qui étaient restés aux États-Unis d'Amérique, certains assistèrent de leur vivant au Jour de l'Émancipation à New York en 1827.

Aujourd'hui, le monument de l'île de Manhattan à New York n'est pas dédié à ses fondateurs africains inconnus, mais à des gens qui ont une histoire internationale à étudier, à débattre et à laquelle s'identifier au Centre d'accueil. Ce récit ne parle pas du seul passé, mais de la lutte intensive de la fin du xx^e siècle pour la dignité humaine des gens qui s'identifient à ce passé parce que « nous » sommes devenus une part importante du récit. Le projet initial du gouvernement était d'apposer une plaque sur le mur de son bâtiment et de permettre une étude des différences raciales par des examens de squelettes. Les Afro-Américains ont fait valoir les droits de leur groupe, le droit de savoir ce qui s'est passé sous l'esclavage et le devoir de mémoire en tant que droit de l'homme et qu'injonction de ne pas répéter le passé. Les archéologues, les bio-anthropologues et les historiens ne sont pas plus objectifs quand ils méprisent ces ambitions publiques que quand ils s'en saisissent. Dans notre affaire, nous sommes certains que beaucoup des sujets de recherche étaient à la fois différents et meilleurs que ceux élaborés exclusivement entre nos confrères spécialistes dans la tour d'ivoire de l'université. En affirmant que nous sommes objectifs, parce que nous ne répondons pas aux besoins exprimés par les personnes les plus affectées par l'histoire que nous construisons (les communautés de descendants), nous ne faisons que servir d'autres intérêts. Où est le préjudice dans le fait que des personnes s'autodéterminent ou que d'autres personnes interfèrent avec leurs tentatives de raconter leur propre histoire ? Dans des sociétés cosmopolites de plus en plus diverses, la question du patrimoine et des droits de groupe s'impose de tout son poids. La reconnaissance qu'il y a une subjectivité humaine intrinsèque dans la production du savoir exige d'être déontologique, de manière à dépasser (et à assumer) l'utilisation cohérente de la méthode scientifique. La démocratisation du savoir, qui concilie les points de vue divers d'États pluriels, est un processus à la fois déontologique et épistémologique. Nous proposons un paradigme, non limité aux Afro-Américains ou aux sites de cimetières, pour une coopération qui rende les voix libres de se faire entendre avec plus de plénitude

dans des échanges peut-être difficiles, mais sains, sur comment, pourquoi et à quoi « nous » sommes arrivés.

| RÉFÉRENCES

- Blakey, M. L., « Bioarchaeology of the African Diaspora in the Americas : Its Origins and Scope », *Annual Review of Anthropology* 30 (2001), pp. 387–422.
- Blakey, M. L., « An Ethical Epistemology of Engaged Biocultural Research », in J. Habu, C. Fawcett et J. Masunaga (dir.), *Evaluating Multiple Narratives : Beyond Nationalist, Colonialist, Imperialist Archaeologies*, New York, Springer, 2008, pp. 17–28.
- Blakey, M. L. et L. M. Rankin-Hill (dir.), *The Skeletal Biology of the New York African Burial Ground*, vol. 1, Washington, DC, Howard University Press, 2009.
- Blakey, M. L., F. A. Dubinskas, C. McLennan, K. S. Newman, J. L. Peacock, R. A. Rappaport et C. G. Velez-Ibanez « A Statement to the Profession : The American Anthropological Association Panel on Disorders of Industrial Societies », in S. Forman (dir.), *Diagnosing America : Anthropology and Public Engagement*, Ann Arbor, MI, University of Michigan Press, 1994, pp. 295–311.
- Drake, S. C., « Anthropology and the Black Experience », *The Black Scholar* 11 : 7 (1980), pp. 2–31.
- Goodman, A. H., H. Jones, J. Reid, M. Mack, M. Blakey, D. Amarasiwardena, P. Burton et D. Coleman, « Isotopic and Elemental Chemistry of Teeth : Implications for Places of Birth, Forced Migration Patterns, Nutritional Status, and Pollution », in M. L. Blakey et L. M. Rankin-Hill (dir.), *The Skeletal Biology of the New York African Burial Ground*, vol. 1, Washington, DC, Howard University Press, 2009, pp. 216–265.
- Khudabux, M. R., *Effects of Life Conditions on the Health of a Negro Slave Community in Surinam*, Leiden, Rijksuniversiteit te Leiden, 1991.
- Medford, E. G. (dir.), *Historical Perspectives of the African Burial Ground : New York Blacks and the Diaspora*, vol. 3, Washington, DC, Howard University Press, 2009.
- Perry, W. R., J. Howson et B. A. Bianco (dir.), *The Archaeology of the New York African Burial Ground*, vol. 2, Washington, DC, Howard University Press, 2009.

| NOTES

1. Le Congrès mondial d'archéologie de 1986 et l'Inter-congrès de 1989, par exemple.
2. Perry *et al.* (2009) montrent que ces sépultures, au nord des trous de poteau de l'enceinte du cimetière, ont été inhumées avec soin, bien que ce ne soit pas par des membres de la famille.